

École Saint-Arsène

6972, avenue Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2S 2H5 Téléphone : 514 596-5011 Télécopieur : 514 596-5012 http://www.csdm.qc.ca/st_arsene starsene@csdm.qc.ca

Procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018

Présences : Absences :

Mme Sylvie Chaloux, directrice
M. Jean-François Lavoie, parent
Mme Nancy Demers, parent
Mme Line Jaouen, orthophoniste
Mme Isabelle Jameson, parent
M. Carl Émile, parent
Mme Geneviève Ducasse, enseignante
Mme Geneviève Brodeur, responsable du s.d.g.
Mme Marie-Pier Larrivée, parent
Mme Diane Bérubé, enseignante
Mme Tanya Laurin, enseignante
M. François Branchaud, directeur adjoint

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 18h38.

2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée (2 min.)

Mme Isabelle Jameson propose la nomination de Mme Nancy Demers à titre de secrétaire de l'assemblée. Appuyé par M. Jean-François Lavoie.

Adopté à l'unanimité.

3. Quorum (1 min.)

Comme l'indique la liste des présences ci-dessus, le quorum est atteint pour la présente réunion.

- 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - M. Jean-François Lavoie propose d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

La proposition est appuyée par Mme Nancy Demers. Adoptée à l'unanimité.

5. Point ouvert au public

Alexis et Lucas présentent la société Aleosolutions qui offre la possibilité de faire des campagnes de financement.



6. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 17 avril 2018. (5 min.)

Mme Isabelle Jameson propose d'adopter le procès-verbal du 17 avril 2018, tel que proposé.

La proposition est appuyée par Mme Diane Bérubé. Adoptée à l'unanimité.

7. Suivi de la réunion du 17 avril 2018

Les groupes 25, 35 et 31 n'ont pas pu aller à la sortie acceptée à la dernière réunion, soit la comédie musicale Roméo et Juliette.

Les autres suivis se feront au courant de la présente réunion.

8. Mot de la direction

La CSDM a accordé que la classe de maternelle 4 ans soit composée de 12 élèves.

L'horaire de la maternelle 4 ans sera en matinée avec l'enseignant et l'après-midi avec le service de garde.

Il y aura un partenariat avec le Patro jusqu'à la fin de l'année de l'année scolaire et pour l'an prochain également.

Le projet de Muriel, enseignante en arts plastiques et de Jérôme Minière sera au musée et sur le site de la CSDM

L'école a réservé la piscine et pataugeoire au parc Jarry le 21 juin, avec bus pour les plus petits. Tous les élèves de l'école ira y passer la journée.

9. Mot du président du CÉ

M. Jean-François Lavoie remercie les membres du conseil d'établissement pour leur implication.

10. Dossiers décisionnels

10.1 Acceptation de sorties

Sortie au Parc Jarry - tous les élèves de l'école, 21 juin 2018. 655,36 plus taxes. Payé par l'école.

Proposée par Diane Bérubé. Appuyée par Mme Nancy Demers. Adopté à l'unanimité.

10.2 Calendrier 2018-2019

Mme Chaloux présente la version amendée du calendrier scolaire 2018-2019 suite à des modifications faites par la CSDM.

Proposée par Tanya Laurin. Secondée par Marie-Pier Larrivée. Adopté à l'unanimité.

10.3 COSP (Contenus en Orientation Scolaire et Professionnelle pour le 3^e cycle du primaire)

Contenu obligatoire qui doit être présenté aux élèves du 3° cycle pour ouvrir leur horizon à ce qu'ils voudraient faire comme métier, aux emplois qui les entourent.

Mme Chaloux explique les axes du contenu. L'axe qui a été choisi par les enseignants de 3° cycle est Champ d'intérêt et aptitudes.

10.4 PEVR (Plan d'engagement vers la réussite) et projet éducatif

Mme Chaloux explique aux membres du conseil d'établissement que l'école doit développer le plan d'engagement vers la réussite et le projet éducatif. L'école doit rendre le plan à la fin de l'année scolaire 2018-2019. L'équipe-école débutera le processus de réflexion en septembre 2018.

Mme Isabelle Jameson propose d'accepter que la démarche débute en septembre 2018. Secondée par Mme Tanya Laurin. Approuvée à l'unanimité.

10.5 Plan de lutte contre l'intimidation

M. Branchaud présente l'évaluation des résultats obtenus quant au plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école Saint-Arsène.

Considérant que le nombre d'incidents violents ou intimidants a été comptabilisé durant l'année 2017-2018 et qu'il représente 73 cas soit 9,3% de la population ;

Considérant que le nombre d'incident jugés inadéquats a augmenté de 0,8% cette année par rapport à l'année 2016-2017 ;

Considérant que l'école s'est doté d'un code de vie éducatif qui fait la promotion d'un environnement sain, paisible et sécuritaire ;

Il est recommandé:

- De maintenir le code de vie éducatif de l'école;
- De mettre en place une cible pour 2018-2019, soit viser une baisse de 2% par rapport à l'année 2017-2018 des comportements jugés inadéquats, intimidants et violents;
- De poursuivre la compilation des billets blancs et des données pour l'année scolaire 2018-2019.

M. Carl Émile propose d'accepter les recommandations. Secondée par Mme Geneviève Ducasse. Adoptée à l'unanimité.

10.6 Temps alloué aux matières

Mme Chaloux présente la grille-matière 2018-2019.

Mme Line Jaouen propose d'accepter la grille-matière 2018-2019 telle que présentée. Secondée par M. Jean-François Lavoie. Adopté à l'unanimité.

10.7 Budget pro-format

Mme Chaloux présente le budget pro-forma aux membres du conseil d'établissement.

M. Jean-François Lavoie propose d'adopter le budget pro-format tel que présenté. Secondé par M. Carl Émile. Adopté à l'unanimité.

10.8 Parent – membre du conseil d'établissement

Le conseil d'établissement n'a pas à se positionner sur cette question, mais seulement les membres parents du conseil. Ils en rediscuteront en septembre 2018.

11. Dossiers d'information

11.1 Déléguée comité de parents

Mme Demers fera parvenir les informations par courriel.

11.2 OPP

Le party de fin d'année a été un grand succès.

11.3 Service de garde

Mme Geneviève Brodeur présente les sorties qui devraient avoir lieu durant les journées pédagogiques de 2018-2019

Elle fait part aux membres du conseil les postes de l'an 2018-2019.

Le spectacle de fin d'année aura lieu le 14 juin à l'auditorium de l'école Georges-Vanier.

11.4 Correspondance

La correspondance sera transmise par courriel.

11.5 Date et lieu de la prochaine rencontre

19 juin à 18h30 au local de l'Amitek.

11.6 Varia

12. Clôture de la réunion

Mme Nancy Demers propose la clôture de la réunion à 21H00. Appuyée par Mme Isabelle Jameson. Adoptée à l'unanimité.

Afin d'assurer le quorum des assemblées, veuillez aviser la direction en cas d'absence.